



Prise de position du Young Leaders Forum concernant la promotion de la participation de la jeunesse au sein de la Croix-Rouge suisse

La Stratégie 2020 de la Croix-Rouge suisse (CRS) inscrit dans ses orientations stratégiques la promotion de la participation des jeunes dans les organes et instances de la CRS:

9.4 Nous cherchons à assurer une représentation adéquate de la jeunesse lors de l'attribution de fonctions au sein de nos organes et délégations.

Donner à la relève la possibilité de collaborer avec des dirigeants déjà expérimentés permet de garantir le nécessaire transfert de connaissances intergénérationnel. Déterminés, les jeunes bénévoles sont prêts à assumer des responsabilités et à prendre part aux décisions. Leur créativité et leur enthousiasme constituent un potentiel inestimable et une valeur ajoutée pour la CRS. Appréhendant les choses d'un point de vue différent, ils donnent à la CRS un visage plus moderne. Ils sont souvent les premiers à saisir les changements sociétaux, notamment en matière de nouvelles technologies. Enfin, ils sont proches de la jeunesse et connaissent les besoins des bénéficiaires et des bénévoles de leur âge. Motivés par la cause humanitaire, les jeunes bénévoles composent par ailleurs une part importante de la CRS, dont ils adhèrent aux valeurs.

Réunion informelle de jeunes bénévoles issus des organisations de jeunesse de la CRS actifs sur le plan stratégique, le Young Leaders Forum propose dans la présente prise de position des mesures pour mettre en œuvre l'orientation stratégique 9.4.

Définition de la participation de la jeunesse

Une véritable intégration des jeunes passe non seulement par une participation active à l'ensemble des processus, qu'il s'agisse du développement de nouvelles idées, de la conception ou de l'application, mais aussi par une prise de responsabilités. Afin de mener à bien les activités de jeunesse, le Young Leaders Forum recommande de donner aux jeunes la possibilité de partager le pouvoir décisionnel avec les adultes et d'intervenir au niveau conceptuel.

Recommandations concernant la promotion de la participation de la jeunesse

1. Assemblées

- Les jeunes ont la possibilité de présenter un point à l'ordre du jour. Le contenu est préparé et présenté par des adolescents et des jeunes adultes.

1.1 Assemblée des délégués (composée de personnes morales)

- La jeunesse est représentée de manière adéquate au sein de chaque délégation et dispose du droit de vote.
- Une délégation du Young Leaders Forum est invitée à l'Assemblée de la Croix-Rouge.

1.2 Assemblée des membres (composée de personnes physiques)



- Les jeunes bénévoles bénéficient tous automatiquement et gratuitement du statut de membre de leur organisation. Ils sont invités à l'assemblée des membres et disposent du droit de vote.
- Les assemblées sont fixées de manière à ce que les jeunes bénévoles puissent y participer (p. ex. le soir ou le week-end).

2. Conseil Croix-Rouge et Comités

- La jeunesse est représentée au sein du comité de chaque organisation de la Croix-Rouge tout comme au Conseil de la Croix-Rouge.
- Les représentants de la jeunesse sont issus de la base des organisations de jeunesse de la CRS.
- La représentante ou le représentant de la jeunesse est un membre de plein droit du comité. Il a les mêmes droits et obligations que les autres membres et est considéré comme tel par ceux-ci.
- La composition du comité correspond à la diversité de la population en Suisse. Le facteur de l'âge est également pris en considération.
- Lorsque des membres doivent être recrutés, les annonces sont rédigées de manière adaptée à la jeunesse.
- Le processus de sélection est transparent et inclut les jeunes bénévoles.
- Le Young Leaders Forum est associé aux procédures de consultation.

3. Organes pour des projets spécifiques: exemple des 150 ans de la CRS

- Lorsqu'un sujet concerne la jeunesse, celle-ci doit obligatoirement être représentée.
- Le Young Leaders Forum est associé aux procédures de consultation.
- Lorsque des membres doivent être recrutés, les annonces sont rédigées de manière adaptée à la jeunesse et on s'assure que celles atteignent effectivement les jeunes.

4. Organes du système de coopération des AC CR

4.1 Conférence nationale des associations cantonales de la Croix-Rouge

- La jeunesse est représentée de manière adéquate au sein de chaque délégation et dispose du droit de vote.
- Les jeunes ont la possibilité de présenter un point à l'ordre du jour. Le contenu est préparé et présenté par des adolescents et des jeunes adultes.

4.2 Comité exécutif de la Conférence nationale des associations cantonales de la Croix-Rouge

- Les jeunes ont la possibilité de présenter un point à l'ordre du jour. Le contenu est préparé et présenté par des adolescents et des jeunes adultes.
- Les représentants des associations cantonales de la Croix-Rouge issus du Young Leaders Forum sont associés aux procédures de consultation.
- La direction du département Santé et intégration communique sur l'actualité des groupes de la Croix-Rouge Jeunesse.



4.3 Conférence nationale des directrices et directeurs des associations cantonales de la Croix-Rouge

- Les jeunes ont la possibilité de présenter un point à l'ordre du jour. Le contenu est préparé et présenté par des adolescents et des jeunes adultes.
- Les représentants des associations cantonales de la Croix-Rouge issus du Young Leaders Forum sont associés aux procédures de consultation.
- La direction du département Santé et intégration communique sur l'actualité des groupes de la Croix-Rouge Jeunesse.

5. Cadre permettant d'intégrer le point de vue des jeunes bénévoles au sein des organisations de jeunesse de la CRS

- Chaque organisation de jeunesse de la CRS crée à tous les niveaux un cadre permettant aux jeunes de donner leur avis (par exemple, les comités de CRJ, les journées dédiées aux responsables cantonaux des jeunesses samaritaines, le groupe d'experts jeunesse de la SSS ou la jeunesse de la SSTS).

Recommandations concernant le choix des représentants de la jeunesse

Le Young Leaders Forum propose les critères de sélection suivants pour la désignation de représentants jeunesse:

- si possible, avoir entre 16 et 30 ans (voir les lignes directrices en matière d'activités de jeunesse);
- être bénévole au sein d'une organisation de jeunesse de la CRS;
- présenter un lien fort avec la base;
- être disposé-e à collaborer avec toutes les générations;
- bien connaître le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- s'identifier avec les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge;
- disposer d'un savoir-faire stratégique et d'un intérêt pour le travail stratégique;
- faire preuve de motivation et de sens des responsabilités;
- être disponible (au moins pour une séance par mois).